

ANNONCES LEGALES

Châteauneuf de GADAGNE VILLAGE EN PROVENCE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

- 1- Objet, date et durée de l'enquête publique
Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal en date du 14 février 2019 a été prescrite l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du PLU.
L'enquête publique se déroulera du 08 mars 2019 au 09 avril 2019 inclus soit 33 jours.
Les caractéristiques principales du projet de modification n°1 du PLU sont :
 - * modification des articles 12 et 19 des dispositions générales du règlement,
 - * création d'un secteur Azh relatif aux zones humides,
 - * modification du règlement des zones UC et IAU concernant l'emprise au sol des constructions et les surfaces minimales non imperméabilisées,
 - * modification réglementaire relatif au secteur Aei,
 - * ajustements réglementaires divers : hauteur des constructions en zone UB, traitement des clôtures, implantation des constructions par rapport au cours d'eau, rectification d'une erreur matérielle, hauteur des annexes existantes.
- 2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation
L'autorité compétente pour approuver la modification n°1 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de Châteauneuf-de-Gadagne.
- 3- Nom et qualités du commissaire enquêteur
Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER Vice-président délégué du tribunal administratif de Nîmes a désigné monsieur Michel DU CREST en qualité de commissaire enquêteur.
- 4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :
 - > sur le registre d'enquête publique ou,
 - > les adresser par écrit à monsieur Michel DU CREST le Commissaire Enquêteur, - Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne - 1 place de la Pastière 84470 Châteauneuf-de-Gadagne ou,
 - > les adresser par voie électronique à Monsieur Michel DU CREST le Commissaire Enquêteur - Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne par la messagerie : enquete publique.n1@chateauneufdegadagne.frUn poste informatique est mis à disposition du public en Mairie sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique.
En Mairie :
 - * du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30
 - * le vendredi et de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Châteauneuf-de-Gadagne. Le dossier d'enquête publique et les observations de la population seront consultables également sur le site internet de la commune : <http://www.chateauneufdegadagne.fr/>
- 5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations
Monsieur Michel DU CREST le commissaire enquêteur recevra :
 - > le vendredi 08 mars 2019 de 09h00 à 12h00 à la Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne,
 - > le mercredi 27 mars 2019 de 09h00 à 12h00 à l'école maternelle Pierre GOUJON (accessible aux personnes à mobilité réduite)
 - > le mardi 09 avril 2019 de 13h00 à 16h00 à la Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne
- 6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur
Ces documents seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne et en Préfecture pendant un an.
Ils seront également consultables sur le site internet de la Mairie.
- 7- Dossier comprenant les informations environnementales
Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'un examen au cas par cas de l'autorité environnementale dont la décision de dispense d'évaluation environnementale est jointe au dossier d'enquête publique. Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation du projet de modification n°1 du PLU disponible en Mairie et sur le site internet de la commune.
- 8- Identité de la personne responsable auprès de laquelle des informations peuvent être demandées
La personne responsable de la modification n°1 du PLU est la commune de Châteauneuf-de-Gadagne représentée par son Maire Monsieur Pierre MOLLAND et dont le siège administratif est situé au 1 place de la Pastière 84470 Châteauneuf de Gadagne.
- 9- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées
<http://www.chateauneufdegadagne.fr/>

VIE DES SOCIETES

CONSTITUTION

909419

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 février 2019, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : JRDU IMMOBILIER
Forme : Société par actions simplifiée
Capital social : 10000 euros
Siège social : 300 Avenue Jean Jaurès, 84200 CARPENTRAS
Objet social : Transaction immobilière, gestion immobilière, location immobilière de toute nature, administration de biens, syndic immobilier et activité de marchand de biens
Président : Monsieur Julien DAIRIAM demeurant 478 Avenue de l'Europe, 84200 CARPENTRAS
Directeur Général : Monsieur Romain DAIRIAM demeurant 478 Avenue de l'Europe, 84200 CARPENTRAS
Clause d'agrément : A l'exception des opérations entre associés qui sont libres, l'agrément est pris à la majorité des 2/3 des voix des associés présents ou représentés participant à la consultation, représentant au moins la 1/2 des associés.
Clause d'admission : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON

Pdur 21/15

APPEL D'OFFRES

RECHERCHE DE PARTENAIRE OU DE REPRENEUR



RÉGION : MARSEILLE-PLAGES
ACTIVITÉS : Snack, restauration, plogiste
CHIFFRE D'AFFAIRE : 661 877 € au 31/03/2018 (12 mois)
EFFECTIF : 6 salariés
MODALITÉS :
Cession organisée en application des articles L.642-1 et suivants du Code de Commerce
L'ACCÈS AUX INFORMATIONS SERA RÉALISÉ PAR DATAROOM ÉLECTRONIQUE APRÈS REMISE DE L'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET DES PIÈCES MENTIONNÉES, TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE : www.ajilink.fr
DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES :
Mercredi 20 mars 2019 à 12h00

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

909490

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION :
13 Bouches-du-Rhône
Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
COMMUNE DE VENTABREN
OBJET DU MARCHÉ :
Mise en accessibilité de la cour de l'école maternelle e. Peisson
TYPE D'AVIS :
Avis d'appel public à concurrence
TYPE DE PROCÉDURE :
Procédure adaptée
CATÉGORIE : Travaux
SUPPORT(S) DE PARUTION :
<http://venabren.e-marchespublics.com>
DATE DE MISE EN LIGNE : 18/02/2019 09h
DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔTS OFFRE : 29/03/2019 à 12 h 00

909699

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE



CARPENTRAS
Capitale du Combat Venaissin

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Administration Finances et Commande Publique
1 - DÉNOMINATION DE LA COLLECTIVITÉ QUI PASSE LE MARCHÉ : VILLE DE CARPENTRAS
Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX
Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.
2 - OBJET DU MARCHÉ : LOCATION DE MATERIEL ET DE VEHICULES
Nombre de lots : deux (2) - possibilité de répondre à un ou plusieurs lots Lot n°1 : Véhicules et matériel de chantier
Lot n°2 : Matériel de festivities
3 - MODE DE PASSATION CHOISI : procédure adaptée en application des articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 sous forme d'un accord-cadre (mono-attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum.
4 - MONTANT MAXIMUM DES COMMANDES POSSIBLES (H.T.) :
Lot n°1 : 35 000 €
Lot n°2 : 20 000 €

5 - DURÉE DU MARCHÉ : Le présent marché est conclu pour une période d'un an à compter du 17 avril 2019, renouvelable tacitement deux fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois. Si, pour des raisons administratives propres à la Commune, le marché ne peut être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 17 avril 2019, le délai de la première période commencera à courir à partir de la date de notification.
6 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : jeudi 14 mars 2019 - 12h00

7 - MODALITÉS D'OBTENTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>
Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

8 - MODALITÉS DE DÉPÔT DES OFFRES : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>
Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - QUESTIONS ET DEMANDES DE PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES : Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.
Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>
Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - CONDITIONS DE PARTICIPATION :
Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles 44, 48, 50 et

903126

MAIRIES

Annoncez au plus grand nombre vos marchés
conclus en 2018 avant le 31 mars 2019

2 FORMULES

3 DES CONDITIONS D'ÉVALUATION



INSERTION PRESSE
602 000 lecteurs quotidiens*



INSERTION PRESSE
+ VISIBILITÉ SUR

www.laprovencemarchespublics.com

2500 avis de marchés en ligne

94 médias

CONTACT

04 91 84 46 30 - 04 91 84 80 67

LaProvence

point - digital - tv - audio - Médias

RETROUVEZ
TOUS LES
MERCREDIS
NOTRE
RENDEZ-VOUS
VENTES
ENCHÈRES



Déclaration du candidat. Le candidat pourra à cet effet, utiliser l'imprimé dûment complété et signé. Imprimé disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/ideaj/formulaires-declaration-du-candidat>

Renseignements ou documents permettant d'évaluer l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière, les capacités techniques professionnelles du candidat et documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engagement.

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
Présentation d'une liste des principaux services exécutés au cours des dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
Déclaration sur l'honneur d'identité datée et signée que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 46 de l'ordonnance du 23 juillet 1987 relative aux Marchés Publics et notamment qu'il est en règle au regard des articles 521-12-1 à L. 521-12-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Production d'un extrait K, ou extrait K bis, ou un extrait D1.
Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.

Production des pièces prévues aux articles R. 1263-12, D.8222-5 ou D.8222 (établissement à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail.
Conformément à l'article 49 du Décret du 25 mars 2016 susvisé, le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de mise en concurrence établi conformément au modèle fixe par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de mise en concurrence.

11 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

Lot n°1 : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Délais de mise à disposition, analysé sur la base des propositions faites le candidat (coefficient 3 - note sur 20)
2 - Qualité des produits analysés sur la base de fiches techniques (coefficient 2 - note sur 20)

3 - Prix (coefficient 1 - note sur 20) :
prix de location (note sur 15)
conditions d'assurance analysées sur la base des propositions faites par le candidat et du contrat type fourni (note sur 5)

Lot n°2 : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Délais de mise à disposition, analysé sur la base des propositions faites le candidat (coefficient 3 - note sur 20)

2 - Qualité des produits analysés sur la base de fiches techniques (coefficient 2 - note sur 20)

3 - Prix (coefficient 1 - note sur 20)
12 - MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT
règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement. Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.